



PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

- 2 JAN. 2019

DRCL - PLATEFORME

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°310/2018

**OBJET : Validation CR
du 20 novembre 2018**

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mille dix sept, et le 18 décembre 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Irène TOLLERET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Affichée le :

La Présidente présente le compte rendu de la réunion du comité syndical du 20 novembre 2018.

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de valider ce compte rendu.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 18 décembre 2018

La Présidente

Marie PASSIEUX